

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2017

L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Introduction

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (**CGCT**).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 aout 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

Il n'y a pas eu de « grandes » lois en 2016 mais la sortie de décrets concernant la loi de décembre 2015 sur les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), notamment pour la catégorie B et des précisions pour le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), bien que rien ne soit sorti pour les ingénieurs (moitié de l'effectif du SMG).

Pour rappel les principaux points sont les suivants :

- Refonte des grilles indiciaires avec notamment un transfert très partiel de primes en points
- Une cadence unique d'avancement d'échelon (ex durée maxi)
- Des primes attribuées en fonction du poste occupé

2. LE CONTEXTE LOCAL

Outre les textes sur les ressources humaines, beaucoup de réflexions ont eu lieu sur la nouvelle organisation à venir suite à la parution de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui donne la compétence eau aux EPCI au plus tard en janvier 2020.

Une rencontre d'information s'est tenue en avril et un groupe de travail « eau » a été créé par décision de la CDCI (réunion en septembre).

Par ailleurs, le nouveau schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'horizon 2030 a été adopté fin octobre.

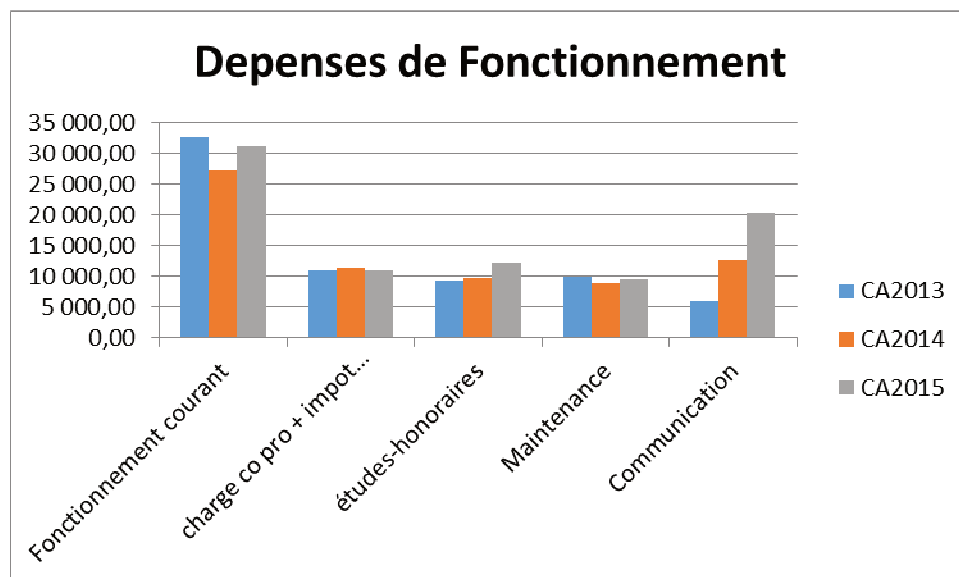
PARTIE 1 :

FINANCES : RETROSPECTIVE JUSQU'EN 2015

Les données sont basées sur les CA validés

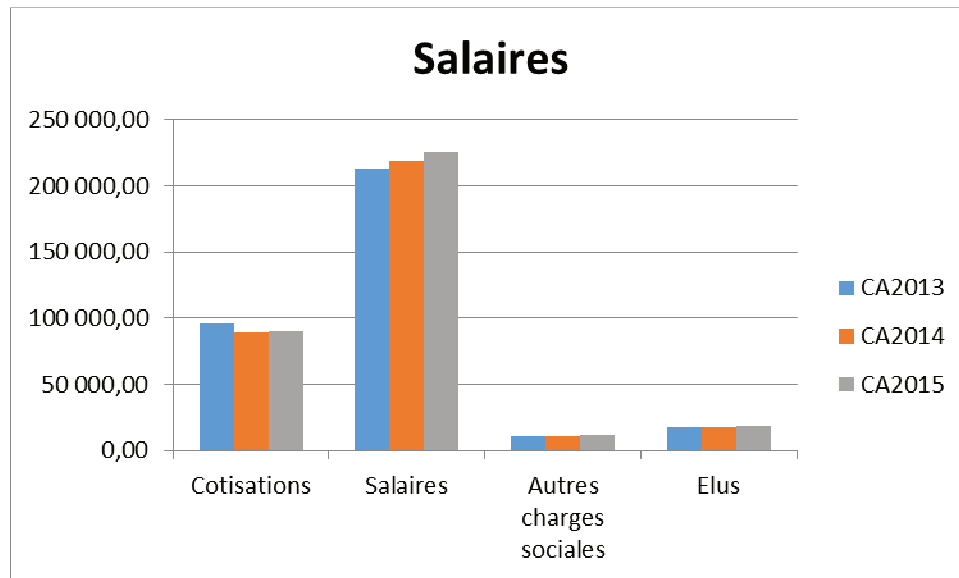
1. EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES

DEPENSES de Fonctionnement hors salaires



Seule tendance : augmentation des dépenses de communication depuis 2014 suite à l'établissement d'un plan de communication (SMG référent départemental)

Salaires



Légère augmentation de la masse salariale (1,5%/an) due au déroulement de carrière. La part « salaires » représente environ 75% des dépenses de fonctionnement (hors versements aux SMP)

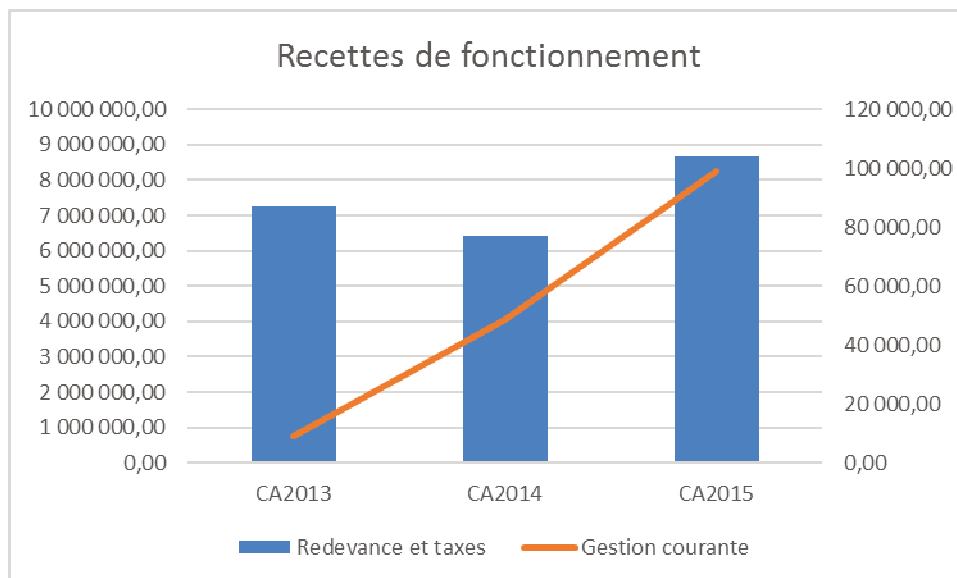
2. EVOLUTION DES DEPENSES LIEES aux SMP

collectivité	2011	2012	2013	2014	2015
SMPBC	32 984	41 687	129 579	216 883	244 608
CEBR	3 603 476	6 045 093	2 458 366	2 510 540	3 448 447
OUEST 35	562 010	46 550	349 650	252 984	337 422
SMP CE	1 134 108	515 855	820 967	434 468	800 559
SPIR	149 955	21 253	0	61 562	55 581
SYMEVAL	411 412	245 083	4 767 110	956 376	870 955
IAV	0	0	300 000	300 000	300 000
Total	5 893 946	6 915 522	8 825 672	4 732 814	6 057 571

On voit bien sur ce tableau qu'il n'y a pas de tendances de fond. La participation du SMG, conformément à sa vocation, est fonction des besoins d'investissement en sécurisation dans chaque territoire.

3. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours (98 à 99%), le reste provenant d'une participation de l'agence de l'eau aux salaires.



Les variations des recettes du fonds de concours sur les 3 dernières années sont essentiellement liées aux remontées des SMP, la valeur élevée de 2015 étant due au rattrapage du retard de 2014.

A noter que l'assiette des volumes augmente légèrement et qu'une augmentation de 1 ct engendre une recette supplémentaire d'environ 450k€. Le montant du fonds de concours est de 0,17€/m³ depuis 2015, soit près de 8M€ de recettes annuelles (avec un an de décalage).

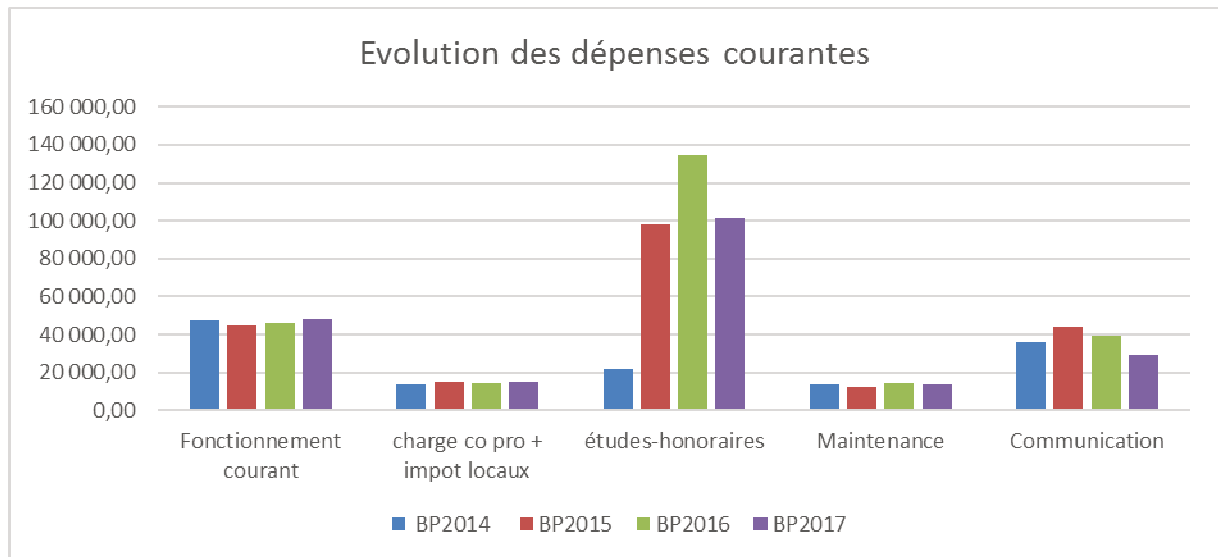
La forte augmentation des autres recettes (gestion courante) s'explique par la prise en charge partielle de certains salaires par l'agence de l'eau depuis mi 2014 (convention tripartite avec le Département), notamment sur les thématiques périmètres de protection et observatoire

PARTIE 2 :

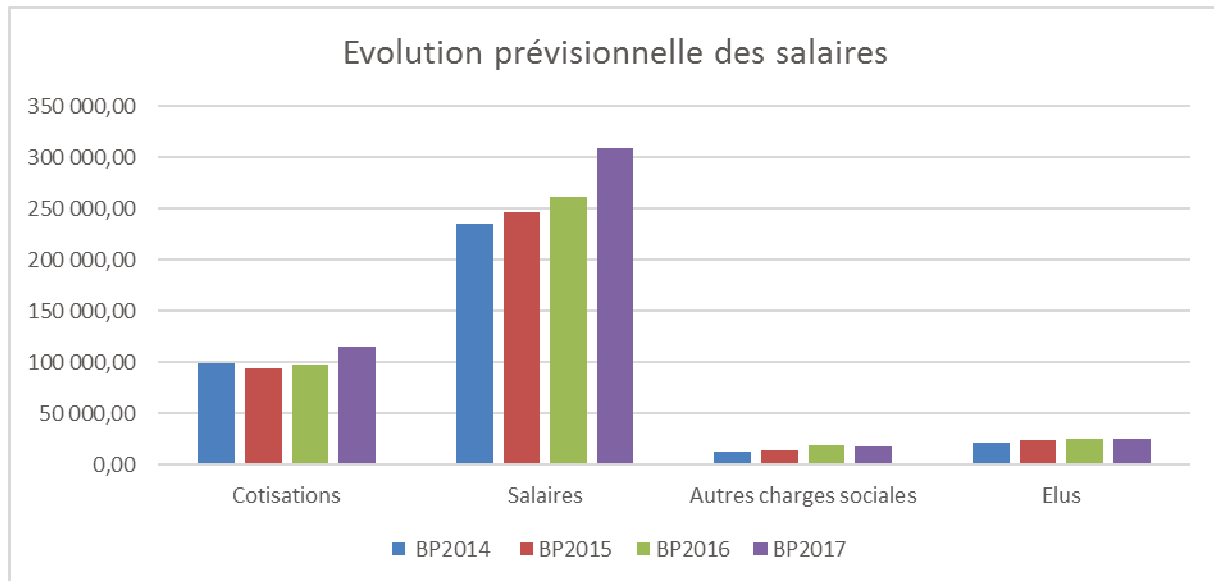
LA PROSPECTIVE

1. Evolution des dépenses de fonctionnement prévisionnelle

Les données sont basées sur les BP corrigés des DM et sur une estimation du futur BP2017



Il n'y a pas de tendances générales, la grosse variabilité vient de la réalisation ou non d'études. Pour 2017, la principale étude concerne la mise en œuvre de la remontée des données ressources. A noter tout de même que les locaux seront au maximum de leur capacité d'accueil en 2017 (9 personnes).



La forte augmentation sur 2017 (+16%) a 3 origines principales :

- L'embauche d'un CDD pour les captages prioritaires (+12%)
- Les évolutions réglementaires (+3%) comprenant :
 - Revalorisation du point d'indice : 0.6% en février 2017
 - Refonte des filières et revalorisation des grilles indiciaires,
 - Intégration d'une partie des primes dans la base brute salariale avec pour conséquence l'augmentation des cotisations,
 - Révision des rythmes d'avancement d'échelon (durée unique et maximum).
 - Mise en place du Rifseep
- L'avancement des agents (+1%)

A noter que si ces mesures provoquent une hausse des charges salariales pour le SMG en 2017, la révision des rythmes d'avancement et le Rifseep devraient la limiter pour les années suivantes.

2. Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours.

Il n'est pas prévu d'augmenter le montant du fonds de concours (0,17€/m³) d'ici la fin de la mandature (cf chapitre « évolution de la trésorerie »).

L'évolution des recettes sera donc liée à celle de la consommation (on peut noter qu'elle augmente en moyenne de 0,5%/an depuis 20 ans). Les recettes devraient être légèrement supérieures à 8M€/an.

3. LE PROGRAMME PLURIANNUEL

SMG35		DEPENSES TRAVAUX PREVUES POUR LES ANNEES 2017 à 2021									
Opération	paiement	Coût M€	part SMG	observations	2017	2018	2019	2020	2021	5ans	
SMPBC	Usine de Montours (150m³/h)	E	4,25	2,5	3,6% sur 15 ans	0,38	0,23	0,23	0,23	0,23	1,3
	Restructuration usine Fougères	E	6	6	préétude en 2017	0	0	0,4	0,4	0,4	1,2
CEBR	Villejean, Mézières, aqueduc	E	15,7	15,7	emprunts banques	1,29	1,29	1,29	1,29	1,29	6,45
	Villejean, Mézières, aqueduc	E	16	15,2	avances agence	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	5,1
	Gallets, Adduction Cesson	E	0,6	0,6	avances agence	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,15
	pompage vers Rophemel	D	0,5	0,5	date réalisation?	0	0	0	0,5		0,5
	Villejean affinage	E	7	4,5		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	Villejean affinage	E	7	1,47	avance agence	0	0,05	0,08	0,1	0,1	0,33
	Rophemel - diag et TF	D	1,6	0,8	% prise en charge?	0	0,8	0	0	0	0,8
	Rophemel - TC	E	3,7	2,1	beaucoup inconnues	0	0	0,14	0,14	0,14	0,42
SMP EP CE	emprunt BJ	E	6	6	emprunts banques	0,33	0,34	0,35	0,36	0,37	1,75
	traversée Rance + AE	E	3,9	2,9	ensouillage	0	0,19	0,22	0,24	0,26	0,91
	doublément rance - B.Roche	D	0,8	0,8	à confirmer	0	0	0	0,8		0,8
	usine Beaufort 1ère tranche	E	2,5	2,5	étude à venir	0	0	0,17	0,17	0,17	0,51
	Réservoir B. Roche + pompage	D	1,6	1,1		0	0,55	0,55	0		1,1
OUEST 35	Réservoir Fraux 2 000m³	E	2	1,9	15 ans 3,5%	0,16	0,15	0,15	0,15	0,14	0,75
SPIR	Plesder (1 000m³/j)	E	1,1	0,8	2% sur 15 ans	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,3
	Beaufort - Combourg	D	0,6	0,6	si nécessaire	0	0	0	0,6		0,6
SYMEVAL	Usine + interco	E	6,5	6,5	emprunts banques	0,58	0,58	0,57	0,56	0,56	2,85
	Usine + interco	E	8	8	avances agence	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	2,45
	sécurisation vitré	E	1,2	1,2	à affiner	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,4
SMG	AVA (M.Oeuvre+divers)	D	1,5	1,5	études	0,4	0,15	0,15	0,1	0,1	0,9
	AVA travaux	E	32	25		0	0	0	1,68	1,68	3,36
antennes 2		D	5,6	1,12		0,09	0,3	0,21	0,23	0,29	1,12
autres usines (Louvigné, Vau Rezé, Antrain...)		D	4,3	1,29	incertitudes	0,2	0,19	0	0,45	0,45	1,29
IAV	participation 2ème tranche	E	5	5		0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	1,3
TOTAL			144,95	115,58		5,71	7,1	6,79	10,28	8,26	38,14
Bilan financier 2017-2021		intitulé	Dépenses	Recettes	Bilan						
		travaux, RàR	39,34								
		qualité	3,3								
		service	3,6								
		Total	46,24	42,5	-3,74	(mais trésorerie à 12,5M€)					

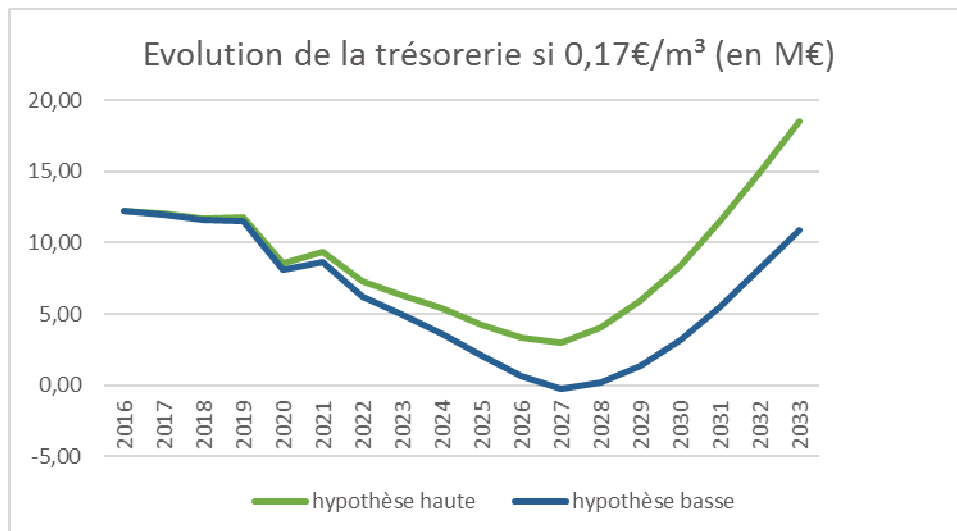
L'estimation des dépenses sur les 5 prochaines années montre des financements de travaux pour un montant de 40M€ et un total supérieur aux recettes d'environ 4M€. Ce résultat négatif sera équilibré par un prélèvement d'autant sur la trésorerie qui est d'environ 12,5M€. A noter que les charges dues aux travaux déjà réalisés (participation aux remboursements d'emprunts) représentent 65% du total et qu'en 2021 la participation aux remboursements d'emprunts représentera 90% des recettes.

Le nouveau schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable vient d'être présenté, il correspond à 67M€ de travaux (dont 40 sont en études). A noter que viendront s'ajouter des travaux pour renforcer l'alimentation du secteur « Côte d'Emeraude ».

4. L'investissement

Jusqu'en 2014, la partie investissement représentait une part négligeable du budget du SMG (de l'ordre de 1%) et concernait notamment l'agencement mobilier et informatique. Celle-ci va fortement augmenter à partir de 2020 avec la réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique où pour la première fois, le SMG va devenir maître d'ouvrage (travaux d'environ 32M€). Les dépenses ont été prises en compte dans le chapitre précédent.

5. Evolution de la trésorerie



Aujourd'hui, il n'est pas envisagé d'augmentation de la surtaxe mais cela pourrait être remis en cause si :

- Travaux supplémentaires (coûts usines plus importants, sécurisation Côte d'Emeraude,...)
- Augmentation des taux d'intérêts
- Non remontée directe de la surtaxe en 2021 (gain de 2,5M€)
- Evolution du rôle du SMG (gestion ressource, participation au renouvellement,...)
- Stagnation de la consommation

6. Evolution du rôle du SMG

Des réflexions sont en cours afin de faire évoluer le rôle du SMG, notamment au regard de la modification de la structuration de l'eau suite à la loi NOTRe.

Les principaux points en discussion sont les suivants :

- Rôle de prescripteur sur la gestion de la ressource (compétence transport ?)
- Mise en œuvre d'une solidarité pour le renouvellement des réseaux
- Financement des ouvrages structurants (y compris leur renouvellement)